

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 20 novembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice = 24 ; de présents = 23 ; de votants = 24

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt novembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de la Commune de QUÉVERT étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Philippe LANDURÉ, Maire de QUÉVERT.

**Date de convocation : 13/11/2024**

**Date de publication : 26/11/2024**

PRÉSENTS : Mmes et MM Philippe LANDURÉ, Catherine DENIEL, Francis ADNOT, Sylvie LESNÉ, Mélanie DEQUÉ, Éric YGER, Joseph BRAULT, Yannick LUCAS, Didier LESAICHERRE, Françoise LEOST-TREMEL, Nathalie BONNOUVRIER, Christophe LECLERC, Arnaud AUBAULT, Maryam ABOU-MERHI, Dimitri GÉA, Clément ROUSSEAU, Bénédicte RUISSEAU, Brigitte JUGUE-FOURNET, Jean-Luc ALLORY, Anne CHARRÉ, Jean-Yves ANGER, Sylvie MEUNIER, Antoine DEGUEN

ABSENTS EXCUSES : Mélanie RIO (pouvoir à Bénédicte RUISSEAU)

SECRETAIRE DE SEANCE : Brigitte JUGUE-FOURNET

<< >>

**AFFAIRE 2024.049 : AVIS SUR LE PROJET DE L'UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE  
DU SITE DE TADEN**

La Préfecture des Côtes-d'Armor a organisé une enquête publique du lundi 14 octobre au vendredi 15 novembre 2024, sur la demande présentée par la société DEWEN pour être autorisée à exploiter son projet d'évolution de l'unité de valorisation énergétique des déchets inertes située 6 Les Landes Basses, sur le territoire de la commune de Taden, et la demande de permis de construire concernant ce projet.

Les pièces du dossier et les registres d'enquête ont été tenus à la disposition du public en mairie de Taden pendant toute la durée de l'enquête publique.

Les dossiers sont consultables :

- Via un site internet dédié : <https://www.registre-dematerialise.fr/5630>
- Via le site internet des services de l'Etat en Côtes-d'Armor : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-transition-energetique/Installations-classees-industrielles/Enquetes-publiques-ICPE-industrielles>

L'avis du conseil municipal est sollicité.

Vu l'article R 181-38 du Code de l'Environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral du 23 septembre 2024 diligentant les enquêtes publiques ;

Vu les dossiers d'enquêtes publiques mis à disposition ;

Vu l'avis émis le 17 septembre 2024 par la mission régionale d'autorité environnementale (MRAE) sur le projet d'autorisation environnementale ;

Vu l'avis favorable de la commune de Taden par délibération en date du 23 octobre 2024 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**A L'UNANIMITE**

**EMET UN AVIS FAVORABLE** au projet.

**FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.**

Le Maire,  
Philippe LANDURÉ



Publié le 27 novembre 2024